

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
26 f. 13 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 28 novembre 1848.

L'orage est passé. Il avait grondé long-temps avant d'éclater, il avait menacé long-temps avant de retentir.

C'est moins l'irritation de plusieurs membres de la commission exécutive, ce sont moins les regrets du pouvoir échappé à leurs mains qui ont amené à la tribune ces explications toujours fâcheuses, que les calomnies, les attaques passionnées, de mauvaise foi, des feuilles hostiles à la République.

Les journaux d'une réaction qu'on a d'abord niée, et qui est assez évidente aujourd'hui, ont confondu dans la même haine, accablé des mêmes injures et la commission exécutive et le pouvoir qui l'a remplacée. Croyez-vous donc qu'elle en voulût aux hommes plus qu'aux choses? Son habileté a consisté à déconsidérer la République en déconsidérant et ceux qui l'ont fondée et ceux qui la dirigent maintenant; elle a voulu prouver que la forme gouvernementale actuelle était impossible, puisqu'elle ne pouvait être soutenue que par des hommes au-dessous d'une si haute mission.

Voilà pourquoi la réaction, en déversant la calomnie sur tous ceux qui ont passé au pouvoir depuis février, a présenté les uns comme incapables, les autres comme indignes. Elle n'a pas réussi à les perdre dans l'esprit de la nation; mais son calcul, ses combinaisons ont eu malheureusement pour résultat de les irriter, de les pousser les uns contre les autres. Ils n'ont eu en vue que le bien de la patrie, et, en se laissant prendre au piège qu'on leur a tendu, ils semblent animés de rancunes qu'ils n'eussent pas dû faire paraître, quand même ils les auraient ressenties.

Jamais intrigue n'aura été punie avec plus d'éclat.

Le général avait exposé sa conduite, ses pensées, ses angoisses durant le combat; il avait repoussé toute idée d'ambition, démontré que nulle préoccupation personnelle n'était entrée dans son âme, prouvé qu'il avait été constamment prêt à faire à sa patrie le sacrifice de sa vie; il restait à ceux qui l'avaient entendu à prononcer leur arrêt.

Il a été solennel comme les circonstances. C'est le vieux républicain Dupont (de l'Eure) qui en a proposé les termes; et, pour la seconde fois, déclarant que le général Cavaignac a bien mérité de la patrie, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

Six cents représentants étaient à leur poste. Les partisans de Louis Bonaparte se sont abstenus. Que leur importe, en effet, ce qui importe à la France! Ces gens-là n'ont ni le courage de leur haine, ni le courage de leur ambition. Pour eux, il faut que tout tombe, et ceux qui ont fondé la République et ceux qui la défendent, afin que le trône se relève sur des ruines.

Il ne se relèvera pas. La France ne veut plus de monarchie, et nous espérons bien que jamais les malheurs ne la conduiront à se jeter dans les bras d'un prétendant, quel qu'il soit.

Cinq cent trois voix ont voté l'ordre du jour, et le résultat du scrutin a été accueilli aux cris prolongés de *Vive la République!*

Trente-quatre voix ont protesté. Nous le regrettons, dans ce moment surtout où nous avons tant besoin d'union. Si les hommes qui ont repoussé l'ordre du jour eussent vu les départements, connu les manœuvres, les intrigues par lesquelles on cherche à faire réussir la candidature de ce ridicule empereur, le singe de Napoléon, ils eussent peut-être fait taire leurs ressentiments pour ne pas jeter des germes de division dans le pays; leur vote peut avoir pour résultat d'entraîner un grand nombre de citoyens à soutenir des candidatures sans espérance, et c'est là un malheur dans le moment où nous sommes.

Le résultat de cette séance, le résultat le plus précis, est de tuer la candidature de Louis-Napoléon, de faire rentrer sous terre les ambitions éhontées qui s'agitaient autour de lui.

La nation ne se séparera pas de ses représentants; nous aurons un républicain sincère, dévoué, pour président de la République. La nation ratifiera le vote de l'Assemblée Nationale déclarant que le citoyen Cavaignac a bien mérité de la patrie.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

Hier, la séance de l'Assemblée Nationale ne s'est terminée qu'à minuit. Il m'a été impossible d'écrire; la discussion était engagée avant l'heure du départ du courrier.

Nous venons encore de donner à la France le triste spectacle d'un de ces débats passionnés et stériles, où les personnalités seules sont en jeu, et dont les péripéties ardentes, sans avoir jeté une véritable lumière sur les hommes et sur les choses, laissent dans plus d'un cœur des germes de haine et de mauvaises inspirations. Après un exorde qui a paru généralement un peu trop solennel et beaucoup trop long, M. Barthélemy Saint-Hilaire a donné lecture d'un précis historique des événements de juin, dont la rédaction, habilement combinée, laisse planer sur le général Cavaignac des soupçons capables d'attaquer son honneur. Cette pièce, destinée à être publiée après l'élection, et dont on avait cru devoir donner des communications qui, d'indiscrétion en indiscrétion, étaient arrivées jusqu'au rédacteur de la *Presse*, et avaient servi de thème à de violentes attaques, apportée à la tribune par son auteur en réponse aux explications demandées par le président du conseil, a aussitôt donné à la discussion un caractère de

mesquine rivalité et de malheureuse rancune. La question ainsi posée, il a été facile à Cavaignac de se concilier de suite la bienveillance de tous.

On a vu avec peine des hommes de cœur et de dévouement, dont on ne peut contester les services, se faire les auxiliaires de M. E. de Girardin et se prêter à une rencontre parlementaire qui ne pouvait avoir pour l'intérêt public qu'un fâcheux résultat.

Cavaignac a obtenu un triomphe complet et a répondu victorieusement à ses adversaires en ce qui touche l'honneur du soldat, et si, cédant à un mouvement d'irritation provoqué par quelques interruptions de l'extrême gauche, il n'eût pas prononcé à la fin de la séance de malheureuses paroles, nous applaudirions avec plus de satisfaction au succès qu'il a obtenu. Autant sa parole brève et impérieuse nous blesse profondément quand elle intervient dans la discussion des questions économiques ou politiques sur lesquelles l'Assemblée est appelée à décider, autant elle nous plaît quand elle se prend d'une honorable susceptibilité. On s'aperçoit beaucoup trop que c'est un soldat qui parle, mais il le fait avec un ton qui révèle un sentiment élevé de la dignité de l'homme et de la pureté de sa conscience.

Si le soldat m'effraie pour la liberté, l'honnête homme me rassure. Toutefois il a eu tort et gravement tort, en répondant à des injures inconvenantes, d'en rendre responsable tout un parti et d'insulter à son tour toute une opinion. L'homme que sa position appelle à commander un pays libre ne doit jamais sans motif grave, et s'il n'y est forcé, s'aliéner d'avance une partie de la population. Pourquoi les murmures de la gauche lui seraient-ils plus pénibles à supporter que ceux de la droite? Dans les rangs de celle-ci, peu disciplinés et quelquefois trop agités, il est vrai, sont encore de nombreux amis de Godefroy; dans les autres ses persécuteurs. Il est à croire que le général a déjà regretté ce déplorable emportement. Quoi qu'il en soit, et pour être vrai, nous constatons qu'il a fait justice de toutes les calomnies, de toutes les insinuations dirigées contre lui. Le soldat n'a rien à se reprocher, et nous espérons que l'homme d'état, devenu président, sentira ce qui lui reste à faire pour fermer les plaies encore saignantes de la patrie. Malgré sa raideur et les mauvais conseils de sa colère, nous avons confiance dans son cœur; si nous nous trompons en obéissant à une nécessité du moment, à une exigence de l'opinion, notre erreur du moins, avec lui, ne sera pas irréparable.

Le citoyen Ledru-Rollin a pris la parole à la fin de la discussion, plutôt pour défendre la commission exécutive que pour attaquer Cavaignac; il a voulu surtout démontrer l'injustice des attaques dont il est l'objet. Son discours a été calme, retenu, modéré; il l'a terminé par un appel à la clémence qui n'a pas été entendu et qui aurait dû l'être. Pourtant nous aurions mieux aimé le voir imiter M. Lamartine et garder le silence. Les républicains sincères, quelle que soit leur nuance, en face de l'insolence de leurs ennemis, ont plus besoin de s'entendre que de récriminer. Il s'agit bien moins de se quereller sur des fautes accomplies que de se rapprocher les uns des autres pour défendre la République menacée par tant d'odieuses menées et de lâches intrigues.

A qui profitent ces luttes acharnées où nous descendons dans l'arène pour nous déchirer les uns les autres aux yeux mêmes des royalistes dont les gestes et la voix excitent et provoquent les combattants, tandis qu'ils se réjouissent tout bas de nos imprudences? Ce n'est pas tout d'avoir su vaincre, l'important est d'affermir les conquêtes qui sont le prix de la victoire et d'en assurer les fruits à la France.

Lagrange a aussi fait entendre de bonnes réflexions partant du cœur et pleines de bon sens; mais il n'a pas été écouté. Cette partie de l'Assemblée qui se pâme d'aise aux commérages de M. V. Grandin et autres ne saura jamais comprendre le langage franc, loyal et pittoresque du soldat populaire.

Le 26 novembre 1848.

C. B.

LE COURRIER DE LYON ET L'UNION NATIONALE.

Le *Courrier de Lyon* du 27 novembre reproduit un article de la *Gazette d'Auvergne*, emprunté à l'*Union Nationale*, journal de Lyon, et relatif à la célébration de la fête de la proclamation de la Constitution de la République française le 10 août 1793.

Tout est faux et mensonger dans cet article, il n'est pas jusqu'à la date qui ne soit altérée; il sort d'une officine jésuitique, car il en porte le cachet indélébile. La mauvaise foi la plus éhontée, réunie à un profond mépris de l'esprit public, ont présidé à sa rédaction; c'est l'œuvre d'un clerc émérite dans la doctrine de Loyola.

Cet article de l'*Union Nationale* portait en lui-même sa réfutation et sa condamnation par les falsifications monstrueuses de notre histoire, de l'histoire pour ainsi dire contemporaine; les manes du jésuite Lorient ont dû tressaillir, ses élèves en imposture l'ont surpassé. A tant d'impudeurs nous n'avons daigné répondre.

Le *Courrier de Lyon*, stimulé sans doute par l'exemple de la *Gazette d'Auvergne*, reproduit l'article par pur esprit de parti et par haine pour la République; car les rédacteurs du *Courrier*, tous Lyonnais, tous devant connaître à fond l'his-

toire de leur ville natale, n'ignoraient pas qu'au 10 août 1793 Collot-d'Herbois ne pouvait porter un toast aux mitrallades dont il s'était servi à Lyon pour frapper de mort les insurgés lyonnais; ils doivent savoir qu'au 10 août 1793 le siège de Lyon n'avait pas encore eu lieu, et que les calamités qu'il attira sur les malheureux Lyonnais ne pouvaient par conséquent exister.

Le *Courrier de Lyon* sait aussi que la fête de la Constitution ne fut pas célébrée le 12 août 1793, il sait que les divers toasts jésuitiquement inventés par l'*Union Nationale* sont faux et mensongers; mais il les reproduit pour la plus grande gloire du trône et de l'autel, et en haine de la République rétablie à son grand déplaisir.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 23 novembre. — Le procès intenté au journal la *Confederazione Italiana* vient de se terminer. Les jurés ont déclaré à l'unanimité le gérant non coupable. Espérons que le procès fait à l'*Opinione* aura le même résultat.

FLORENCE, 17 novembre. — Le grand-duc vient d'accorder pleine et entière amnistie pour tous les délits politiques.

ROME, 19 novembre. — La ville est parfaitement tranquille. Muzarelli remplace l'abbé Rosmini au ministère. Ce matin a eu lieu le premier conseil des ministres.

Hier soir, le général Giuseppe Gallieno a été proclamé général de la garde civique. Le peuple en masse, uni à la troupe, est allé à son habitation, l'a proclamé général et l'a conduit à la résidence du commandant-général.

Ce soir, à sept heures, le peuple, escorté par les carabiniers et les dragons, parcourt le Corso à la lueur des torches. Toutes les fenêtres s'illuminent instantanément.

Hier matin, tout le corps diplomatique s'est rendu au Quirinal. L'ambassadeur de France, contrairement à ceux d'Espagne et de Russie, a conseillé au pape de céder aux vœux du peuple.

Le corps des Suisses est dissous; les postes du Quirinal, du Vatican et du Mont-de-Piété, qu'ils occupaient, sont confiés à la garde nationale.

Paris, le 26 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le solennel débat qui a rempli la séance d'hier a produit dans Paris une sensation profonde. Les détails de cette importante discussion circulaient dans les groupes nombreux formés sur les boulevards et aux abords de l'Assemblée. Chacun des incidents de cette lutte parlementaire était accueilli avec empressement.

La Bourse s'est ressentie de l'effet produit par la discussion. Le 3, qui fermait hier dans la coulisse à 64 90, alors qu'on ne connaissait pas encore le résultat du vote, est monté ce matin, à la petite bourse du passage de l'Opéra, à 65 40.

Parmi les représentants qui ont voulu assister à la séance de samedi, on remarquait M. Dupont (de l'Eure), encore souffrant, et qui a voulu revenir à Paris pour défendre de son vote l'honorable général Cavaignac. On y voyait encore le général Oudinot, commandant en chef de l'armée des Alpes.

Dès vendredi, on savait que M. François Arago répudiait et condamnait formellement les attaques dirigées par quatre représentants contre l'honorable général Cavaignac. La *Presse* l'a su, et, pour prévenir l'effet que la loyale disposition d'esprit de M. Arago doit produire, elle annonce que le bruit a couru que M. Arago reculait devant la crainte de voir destituer son fils, ministre plénipotentiaire à Berlin, et son frère, directeur-général des postes. Il faut supposer M. Arago bien niais pour croire qu'il tombera dans ce piège grossier. Il faut supposer le public bien bête, qu'on nous passe le mot, pour croire qu'il ajoutera foi à l'appréhension qu'on prête à M. Arago. La République ne se venge pas lâchement, comme le font certains journaux, et il serait trop long de citer ici tous les fonctionnaires qui agissent ouvertement pour M. Bonaparte, qui s'en vantent, et qu'on n'inquiète pas.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 25 novembre.

Le général Cavaignac continue : Je dirai maintenant un mot de tout ce qu'on me reproche d'avoir fait pour arriver au pouvoir; car, vous ne l'oubliez pas, si je n'ai pas voulu avoir à Paris assez de troupes et de munitions, si je n'ai pas voulu combattre tout d'abord l'insurrection, c'était uniquement pour devenir le chef du pouvoir exécutif. (Rires ironiques.)

Il est très vrai, citoyens, que beaucoup de mes collègues sont venus souvent à mon banc me dire qu'on était mécontent de la commission exécutive, et qu'on voudrait me voir à sa place; cela m'a été dit par des collègues de toutes les nuances d'opinion.

Jusqu'au 22 juin, il a été fait auprès de moi une multitude de demandes de cette nature, et je n'y ai pas donné la moindre attention.

Et cependant, jusqu'au 22 juin, j'avais plus d'une fois discuté avec la commission exécutive la question de savoir si elle devait ou non se retirer, et j'avais toujours été d'un avis contraire.

J'étais très heureux qu'un motif qui m'était personnel coïncidât avec un motif qui se rattachait à la commission exécutive elle-même; je ne voulais pas que la commission pût dire : « C'est parce que des ouvertures vous ont été faites pour nous remplacer que vous nous engagez à nous retirer. » C'était là un des motifs pour lesquels je combattais les projets de retraite de la commission.

Le 22 juin, plusieurs de mes collègues vinrent me trouver; je neme rappelle pas les noms de tous; j'ai la mémoire si mauvaise que si mes amis ne m'avaient pas préparé tous les renseignements, ma défense aurait été probablement moins judicieuse.

Je dis donc que le 22 juin plusieurs de nos collègues, parmi lesquels je pourrais citer les citoyens Ducoux, Landrin et Latrade, sont venus à mon banc me demander si je consentais à remplacer un des membres de la commission exécutive; je répondis: « Je n'entrerais jamais dans aucune commission exécutive; je ne crois pas que cinq hommes, même les plus capables et les mieux intentionnés, puissent réussir à faire le bien; mais si l'Assemblée me faisait l'honneur de penser à moi, je serais prêt à succéder à la commission exécutive. »

Je dois, à cette occasion, faire remarquer à l'Assemblée que lorsque j'eus à combattre dans le sein de la commission la pensée où elle était de se démettre, un des membres me demanda de prendre l'engagement de me retirer s'ils se retiraient; je répondis qu'en ce qui me concernait, je n'accepterais pas un semblable engagement; que je conseillais à la commission de ne pas se démettre et de ne se retirer que devant un vote de l'Assemblée; mais que si après ce vote on m'offrait d'entrer au pouvoir, j'étais décidé à accepter.

Je pourrais invoquer encore un autre témoignage; je regrette que le collègue dont j'ai parlé ne soit pas présent, il n'hésiterait pas à confirmer mes paroles; je veux parler du citoyen d'Adelsward.

Je dois dire d'abord qu'en 1840 et 1841, j'ai été associé avec le citoyen d'Adelsward à une expédition faite en Afrique, sous les ordres du général Baraguay d'Hilliers. Le citoyen d'Adelsward vint me trouver et me demanda si j'accepterais d'être placé à la tête du gouvernement; je répondis que si la commission exécutive se retirait, j'accepterais. Je sais que l'honorable citoyen d'Adelsward a rendu compte de cette conversation à plusieurs de nos collègues.

Voici, citoyens, une lettre que le citoyen d'Adelsward a écrite à un de nos collègues qui lui avait écrit pour l'engager à se trouver ici aujourd'hui. Je prie l'Assemblée de croire que ce n'est pas moi qui l'ai écrit. (Non! non! Nous en sommes sûrs!) Eh! mon Dieu! citoyens, je ne parle pas seulement pour l'Assemblée, je parle aussi pour ceux qui sont hors de cette enceinte. Voici ce que répond le citoyen d'Adelsward:

« Il m'est impossible d'assister à la séance de samedi; vous me parlez du service que je pourrais rendre au général Cavaignac, mais sa position est trop nette et sa conduite trop loyale pour qu'il ait besoin de moi; je reste donc dans ma famille où ma présence est bien nécessaire. »

Voilà, citoyens, ce que j'avais à dire; je cherche vainement ce qui, dans ma conduite militaire ou politique, peut avoir autorisé le reproche qu'on m'a adressé d'avoir employé des manœuvres pour arriver au pouvoir.

En descendant de la tribune, je demandai encore une fois à mon honorable collègue s'il a encore quelques faits à ajouter à ceux qu'il a invoqués; il faut qu'on sache si je suis un ministre malhabile ou si je suis un traître. (Mouvement.)

L'Assemblée me rendra, je l'espère, cette justice que je n'ai porté aucune irritation dans le débat; si je m'en suis abstenu, ce n'était pas pour me donner l'avantage d'une discussion plus facile; je me suis borné à déclarer les faits, le pays jugera entre votre histoire et la mienne. (Très bien!)

Quand il s'agit de constater les faits, et quand la vérité est là, on éprouve une immense facilité à remplir cette tâche. C'est pour cela que je vous demande si vous avez encore quelques faits à ajouter.

Mais je voudrais savoir ensuite quelle signification vous donnerez à vos allégations. Dites-nous-le enfin, et ce n'est plus l'avocat qui viendra plaider ici; ce sera le soldat qui parlera, et vous l'entendrez. (Bravos prolongés.)

Un grand nombre de membres quittent leurs places. La séance est suspendue.

L'Assemblée consultée déclare que la séance ne sera pas interrompue.

LE PRÉSIDENT: La parole est au citoyen Garnier-Pagès.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC monte à la tribune.

Au moment, dit-il, où mon honorable adversaire va prendre la parole, je m'aperçois que beaucoup de membres de l'Assemblée sont absents; peut-être l'Assemblée jugera-t-elle convenable de renvoyer le débat. (Non! non!) J'ai pensé qu'il était plus convenable à moi qu'à lui d'en faire l'observation. (Non! non!)

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Personne n'a plus hâte que moi de terminer ce débat; mais ayant besoin de parler peut-être un peu long-temps, je prie l'Assemblée de vouloir bien suspendre la séance jusqu'à huit heures. (Où! où!)

La séance est suspendue.

SEANCE DE NUIT.

La séance est reprise à huit heures.

LE PRÉSIDENT: Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire demande la parole pour compléter ses explications. (Le silence s'établit difficilement.)

LE CIT. B. SAINT-HILAIRE: Citoyens représentants... (Silence! silence!) si je monte à la tribune à la place du citoyen Garnier-Pagès, c'est que j'ai été plus particulièrement cité. De plus, je crois que les faits consignés dans mon récit ne m'appartiennent pas; je ne les ai pas vus tous, mais j'ai tenu la plume. (Interruption.) Il m'appartient donc de dire, plus que qui que ce soit, quelle a été l'intention du récit. Cette intention, ce n'est pas la première fois que je l'exprime. Le général vous a dit qu'il en avait eu connaissance.

Une voix: Hier!

LE CIT. B. SAINT-HILAIRE: C'était une sorte de légende que publiaient nos amis. Je vais parler avec franchise, je le puis plus que personne. (Écoutez!) Des amis auxquels j'ai déjà fait allusion m'ont demandé si dans la sincérité de mon âme je nourrissais une pensée analogue à celle exprimée par le général Cavaignac, enfin, et en me servant des expressions mêmes du général, si je le croyais capable d'avoir trahi par ambition. A cette interpellation, j'ai toujours répondu comme je réponds aujourd'hui, c'est-à-dire que ma pensée n'a jamais été telle. (Exclamations, rires ironiques.)

LE CIT. TASCHEREAU: Allons, c'est une rétractation!

Une voix: Tout est dit.

LE PRÉSIDENT: Faites silence, messieurs; l'orateur a été entendu, on lui a répondu, on pourra lui répondre encore, écoutez-le.

LE CIT. B. SAINT-HILAIRE: Des questions analogues m'ont été posées plusieurs fois, et j'y ai toujours répondu dans le même sens, et, dans ce sens, ce que je dis ici n'est pas une rétractation, mais une confirmation.

Quelle a été notre pensée à nous quatre représentants interpellés? (Bruit.) Si notre pensée avait été que, par ambition ou par des motifs qui peuvent à peine s'avouer, l'honorable général avait joué avec le sang de ses concitoyens, si des faits dont nous aurions été les témoins nous avaient convaincus de cette vérité, nous aurions manqué à tous nos devoirs, non pas seulement de citoyens, mais de représentants, mais d'hommes, en vous taisant ce que nous pouvions connaître.

Un membre: Descendez de la tribune!

LE CIT. B. SAINT-HILAIRE: Que reste-t-il véritablement entre nous? Le caractère que j'ai donné à mon récit reste... C'est le caractère historique. (Longue hilarité.)

LE PRÉSIDENT: Encore une fois, on pourra avoir à répondre à l'orateur; écoutez-le.

LE CIT. B. SAINT-HILAIRE: Il faut, citoyens, qu'il ne reste ici aucune équivoque; qu'avons-nous voulu prouver? Que des fautes ont été commises dans les journées de juin, que la responsabilité de ces fautes est retombée tout entière sur la commission exécutive, et que pourtant elle ne devait pas supporter seule cette responsabilité.

Et cependant cela résulte de faits qui ne nous appartiennent pas, car vous les trouverez dans l'enquête. (Interruption.)

Prenez le rapport de la commission d'enquête.

LE CIT. BAUCHART: Je demande la parole.

LE CIT. B. SAINT-HILAIRE: Je demande si ce n'est pas un fait notoire que pendant la journée du 23 juin on a réclamé de tous côtés des troupes sans pouvoir en obtenir.

Je ne veux pas rentrer dans des détails qui ont été peut-être trop longuement exposés; la défense s'appuie sur des états du ministère de la guerre, il est certain qu'il vous faudrait la communication de ces états. (Rumeurs prolongées.)

Je passe maintenant à la lettre que j'ai écrite au général. Dans la nuit du 22 au 23 juin, vous vous rappelez qu'il a déclaré qu'il avait cru devoir ne pas obtempérer à un ordre qui lui était donné non pas par moi, mais par la commission exécutive. (Interruption.)

Le général Cavaignac a parlé de l'ordre donné par le citoyen Marie; mais cet ordre était pour le Luxembourg, et celui que j'ai transmis était pour le Panthéon.

L'explication que l'on a donnée, je l'accepte tout entière; mais je dois

dire qu'elle n'a pas été donnée le 23 juin.

Je le répète, des fautes graves ont été commises dans les journées de juin, la responsabilité en est restée à la commission exécutive; c'est la commission exécutive que nous avons voulu défendre, voilà le terrain où nous nous sommes placés.

Le général Cavaignac a voulu nous attirer sur un terrain plus personnel; ce n'est pas là le terrain sur lequel nous nous sommes placés, la question est entre la commission exécutive et le général Cavaignac, c'est là que nous l'avons posée et que nous la maintiendrons.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC monte à la tribune. (Non! non! — Assez! — Aux voix!) L'honorable citoyen Barthélemy Saint-Hilaire, dit-il, a déclaré que le 23 juin beaucoup de personnes demandaient des troupes; cela est parfaitement vrai, et j'ajoute que si j'avais satisfait à toutes les demandes, j'aurais eu besoin de plus de 500 bataillons. (Sensation.)

Quant à un ordre envoyé par le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire et auquel je n'aurais pas obtempéré, j'ai été bien mal compris. J'ai dit que j'avais obtempéré à un ordre donné par le citoyen Marie en vue du Panthéon; j'ai dû considérer celui du citoyen Barthélemy Saint-Hilaire comme un double emploi, et cela est si vrai que la lettre de ce dernier contenait ce passage: « Je ne sais pas si vous avez déjà reçu cet ordre, je vous écris à tout événement. »

Je reconnais que le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire a consciencieusement agi dans cette circonstance; mais je sais aussi que l'ordre du citoyen Marie, avec lequel le sien se confondait, a été exécuté.

Je suis, du reste, très heureux que le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire affirme qu'il n'a pas eu l'intention de prouver que c'était par ambition du pouvoir que j'avais négligé de réprimer les désordres du 23; je lui ferai cependant observer que, dans le fragment qu'il a lu, il me montre dans une inaction qui marche parallèlement avec le complot parlementaire dont il a parlé, et ne commençant à agir que quand le pouvoir m'a été déféré.

Je puis croire que vous avez été entraîné plus loin que vous ne vouliez; mais personne, en lisant votre fragment que vous n'avez pas rétracté, ne comprendra qu'il ait été écrit dans l'esprit que vous venez d'indiquer. Je déclare donc que je ne puis me tenir pour satisfait par les explications qui contrastent avec le document écrit dont vous avez donné lecture. (Très bien!)

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: La position dans laquelle nous nous trouvons est bien singulière.

Une voix: C'est très vrai! (Interruption.)

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Il semble qu'il y ait un parti pris de nous interrompre... (Rumeurs.) Nous ne pouvons prononcer une parole qui ne soit accueillie par des murmures; nous ne pouvons achever notre pensée avant qu'elle soit interprétée, travestie. Je me suis trouvé dans une autre assemblée où on procédait de la sorte, où nous étions accueillis de même par les séides de M. Guizot.

Une voix: Et les 45 centimes? (Nouvelle interruption.)

LE PRÉSIDENT: Je demande le silence pour l'orateur; il a le droit d'être entendu.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Sans doute, car si quelqu'un a le droit d'être écouté ici avec quelque attention, n'est-ce pas ceux-là qui ont été provoqués, qui depuis cinq mois sont attaqués? Si cette discussion est malheureuse pour la République, ce n'est pas nous qui l'avons provoquée. (Si! si!) Nous, les provocateurs! Comment! quand on vient nous dire que si nous ne faisons pas des rétractations, c'est un soldat qui va nous interroger... (Violente agitation.)

Voilà le langage qu'on nous tient, et vous ne voulez pas nous entendre! Est-ce que vous croyez que ce n'est pas avec une profonde douleur que nous sommes forcés de venir à cette tribune rappeler les sinistres journées de juin? Et quand nous venons signaler avec regret des fautes que nous croyons avoir été commises, comment nous répond-on? On vient nous dire que, chez nous, il y a peut-être des rancunes cachées, des ambitions déguées! Nous, des ambitieux dégués! Mais qu'était donc mon honorable ami, le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire, auprès de cette commission exécutive tant calomniée aujourd'hui? Il avait accepté des fonctions purement officieuses, et depuis il a refusé d'accepter le portefeuille de l'instruction publique que vous lui avez offert. (Se tournant vers le banc du président du conseil.) Oui, et à moi aussi, vous m'avez offert la présidence; j'en appelle au citoyen Marie...

Voix nombreuses: A la question!

LE PRÉSIDENT: L'orateur est dans la question.

Le président du conseil fait connaître par un signe qu'il répondra.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Je maintiens mes assertions; nous avons refusé d'être vos ministres, et l'on dit que c'est l'ambition qui nous fait agir, nous! Et en février n'avons-nous pas été posés par le peuple au poste dangereux où on nous a vus? Avant vous, ne nous a-t-on pas vus à l'Hôtel-de-Ville? N'y a-t-on pas vu des poitrines qui pouvaient recevoir des balles? Et ces poitrines n'étaient pas les vôtres, lorsque dans un moment pénible il fallait s'offrir en sacrifice pour le salut de la patrie. De ceux-là qui étaient avec nous à l'Hôtel-de-Ville, il en est quelques uns dans cette enceinte qui peuvent dire ce que nous y avons fait, les services que nous y avons rendus.

Une voix: Vous avez décerné les 45 centimes! (On rit.)

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Nous sommes séparés d'opinion avec quelques uns, avec le cit. Ledru-Rollin; mais il y avait toujours quelque chose qui nous ralliait; ce lien c'était le drapeau tricolore, le drapeau national, parce qu'il avait fait la gloire de la France.

Je demande pardon de ces préliminaires, mais ils étaient nécessaires pour repousser ce qu'on a appelé nos vœux d'ambition.

Maintenant, on veut nous amener sur un terrain qui n'est pas le nôtre; nous ne vous y suivrons pas, non, Monsieur... (Rumeurs.) Nous n'avons pas dit que vous ayez voulu verser le sang du peuple français pour satisfaire votre ambition, mais nous avons dit que vous aviez commis des fautes. Et sommes-nous les seuls qui ayons dit cela? Ces fautes du ministre de la guerre pendant les journées de juin, du commandant en chef des troupes, c'est l'appréciation de tous, du peuple, de la garde nationale, de l'Assemblée Nationale tout entière... (Non! non! — Violentes dénégations qui se prolongent long-temps avec une énergie croissante.)

Je m'attendais à cette interruption, elle provient d'une erreur que je vais expliquer. Oui, vous avez eu la pensée que des fautes avaient été commises dans le commandement, quand vous avez cru que c'était la commission exécutive qui les avait commises. (Nouvelles dénégations.) Vous niez encore! Et cependant, comme moi alors, comme nous, n'avez-vous pas entendu dire de tous côtés, quand on ne voyait pas arriver les soldats: Mais il y a trahison? La garde nationale le criait dans ses rangs, le peuple le répétait. En ce moment, est-ce que vous n'étiez pas l'écho de ce qui se disait dans la rue? Or, si la garde nationale était trompée, si le peuple fidèle était trompé, si vous-mêmes alors vous vous croyiez trompés, il nous était bien permis d'avoir une autre opinion sur ce qui pouvait en résulter pour la commission exécutive.

Comme membre de cette commission, j'ai le droit de dire ce qu'elle a fait, et je somme le citoyen de Lamartine de venir prendre ainsi la parole pour expliquer les faits; je fais le même appel à l'honorable citoyen Arago; il faut, comme l'a dit le citoyen Ledru-Rollin, que la vérité tout entière soit connue. Il faut que cette question soit traitée de plus haut, de bien plus haut qu'une question de personnes.

Une voix de la droite: Parlez-nous de la République!

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Oh! j'en parlerai, soyez-en sûr; j'en parlerai de la République. Prenez garde, on ne sait pas ce qui peut arriver; mais je vous dis ici: Si jamais, par une ambition désastreuse pour le pays, quelqu'un, en France, voulait de nouveau aller aux Tuileries, moi, moi, j'irais à l'Hôtel-de-Ville. (Agitation.)

Si, malgré l'opinion de beaucoup de membres de cette Assemblée, nous ne sommes pas partisans de votre candidature, est-ce que nous n'avons pas le droit de le dire? (Rumeurs diverses.)

S'il m'est permis de citer ici des noms propres, s'il m'est permis de nommer ceux à qui nous devons le peu que nous sommes, Godefroy Cavaignac, votre frère, et Garnier-Pagès, mon frère, n'étaient-ils pas unis de vœux, de pensées et de cœur? Ne devions-nous pas marcher ensemble dans les mêmes sentimens?

Quand vous avez été accusé, nous sommes venus vous couvrir de notre parole et de notre pouvoir, et vous, quand on nous accusait de fautes que nous n'avions pas commises, êtes-vous venus nous couvrir? Non, vous êtes restés sur votre banc, immobile et muet; le reproche que je vous adresse, c'est le reproche d'ingratitude.

Vous que nous avons nommé général de division, gouverneur-général de l'Algérie, ministre de la guerre... (Violente interruption.) Vous croyez

qu'ici je ne braverai pas vos murmures... Si!

Que fait le général Cavaignac à la première ouverture qu'on lui porte? Il répond qu'il acceptera le pouvoir qui lui est offert de la part de la réunion du Palais-National.

Voix nombreuses: Jamais!

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: La veille du jour où les événements de juin ont commencé, on a fait en votre nom, à la rue de Poitiers, la proposition de nous jeter par terre. (Rire général.)

N'allez pas croire que je parle ainsi, poussé par les rancunes d'une ambition déguée; n'ai-je pas dit bien des fois que je serais heureux quand je quitterai le pouvoir?

LE CIT. DUCLOUX: L'orateur l'a même dit à la tribune, et le citoyen Taschereau a ajouté: « Et le pays aussi. » (On rit.)

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Ce qui me frappe seulement, c'est l'ingratitude dont vous avez fait preuve.

C'est une chose bien étonnante d'entendre dire, dans une assemblée qui représente le peuple français, qu'en vous attaquant nous attaquions la République. Dans une monarchie, un homme peut bien représenter le pays; mais dans une république, aucun homme ne peut avoir cette prétention. Je ne connais pas d'autre devise que celle-ci: La République, la Constitution et l'Assemblée Nationale.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC: J'ai écouté avec calme le discours que vous venez d'entendre; j'ai d'autant plus besoin de votre attention que mon intention est d'extraire soigneusement de ce discours les faits auxquels je dois répondre.

Tout-à-l'heure le cit. Garnier-Pagès a dit que j'avais attribué sa conduite dans cette circonstance à la rancune et à l'ambition non satisfaite; je n'ai parlé ni d'ambition ni de rancune, j'ai parlé d'espérances déçues et de sentiments froissés.

On a dit que nous aurions fait offrir à l'honorable cit. Barthélemy Saint-Hilaire le portefeuille de l'instruction publique; je n'ai jamais donné mission à personne de faire une pareille offre, à moins que cela ne se rapporte au 23 juin, époque où j'ignorais l'opinion du cit. Barthélemy Saint-Hilaire sur ma conduite dans les événements de juin.

Quant à la candidature de M. Garnier-Pagès à la présidence, nous avons dû nous informer s'il était candidat, mais il est certain qu'il n'a jamais été le nôtre.

On a voulu mêler à cette discussion un nom respecté, chéri, admiré, c'est par respect même pour ce nom que je demande la permission de ne pas répondre à cette partie du discours que vous avez entendu. (Très bien!)

Vous m'avez reproché de n'être pas venu ici vous défendre le 24 juin; mais j'étais ministre de la guerre, et là où j'étais alors je vous défendais mieux qu'à la tribune. (Très bien!)

Il semblerait, à vous entendre, que j'allais au devant des propositions qui m'étaient faites le 22 juin; il n'y a rien eu de pareil, et j'ai répondu à ceux qui m'offraient le pouvoir que s'ils étaient décidés à vous le retirer, je l'accepterais.

On a dit que j'avais envoyé une personne porter des paroles à la réunion de la rue de Poitiers; je n'ai envoyé personne; je n'ai vu que le cit. d'Adelsward. Si, au nom de la rue de Poitiers, on m'avait fait des ouvertures, j'aurais répondu ce que j'avais répondu aux autres. Il y a ici beaucoup de membres de cette réunion; qu'ils déclarent si avant le 27 juin j'ai reçu d'eux la moindre communication.

Voix nombreuses: C'est vrai! c'est vrai!

LE CIT. CAVAIGNAC: Quant au reproche d'ingratitude qui m'a été adressé, je laisse au pays à apprécier ce que je dois au citoyen Garnier-Pagès. (Très bien!)

LE CIT. LANDRIN a la parole: Quand des accusations telles que celles que vous avez entendues sont adressées à un de nos collègues, c'est un devoir pour le plus humble d'entre nous de venir les démentir; c'est à ce titre que je viens demander un moment d'attention. (Parlez! parlez!)

On a parlé de complot contre la commission exécutive, complot auquel le général Cavaignac se serait associé; je dois à cet égard quelques explications.

J'étais un de ceux qui ont été d'avis de conférer le pouvoir à la commission exécutive; mais, au bout de six semaines, il nous fut démontré qu'elle n'avait plus la confiance dit pays, et que dès lors elle n'avait plus de puissance pour faire le bien.

Des délégués de la réunion du Palais-National se transportèrent au Luxembourg et exprimèrent ces sentiments à la commission exécutive; c'était un devoir pour nous d'agir ainsi, c'était le droit de la commission de ne pas déconter. (On rit.)

Le 22 juin, un certain nombre de représentants se réunirent dans une des salles de l'Assemblée Nationale; à ce moment, chacun sentait les symptômes précurseurs d'événements graves. Nous fûmes d'avis d'enlever le pouvoir à la commission exécutive et de le confier au général Cavaignac; nous fîmes part de nos intentions à ce dernier, et il nous répondit: « Je ne erois pas qu'il soit de mon devoir de me refuser au vœu de l'Assemblée Nationale; si elle m'ordonne, elle sera obéie. » (Très bien!)

« Mais, ajouta-t-il, il ne s'agit pas ici d'une question d'hommes; il serait indigne de vous et de moi d'agir dans l'ombre. La commission exécutive doit être prévenue par vous et par moi. »

Le même jour, à onze heures du soir, cinq d'entre nous se transportèrent au Luxembourg, et firent l'ouverture qu'ils étaient chargés de faire. Cette communication fut reçue dignement. On nous répondit: « Si notre démission peut épargner l'effusion du sang, cela vaut bien la peine de délibérer. »

Voilà ce qui s'est passé. Je n'ai voulu défendre personne; l'homme qui descend de cette tribune n'a besoin pour sa défense que des souvenirs de l'Assemblée. (Très bien!)

Permettez-moi d'ajouter un mot. N'y a-t-il pas une confusion extrême dans les débats? Qui prétend-on défendre en attaquant le général Cavaignac? De qui fait-on les affaires ici? ce ne sont pas assurément celles de la République. (Très bien!)

Souvent des récriminations pareilles ont signalé l'agonie des partis vaincus; mais la République n'est pas vaincue, Dieu merci! et elle est appelée à régir long-temps avec gloire les destinées du pays. (Très bien!)

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: L'honorable citoyen Landrin vous a dit que le 22 juin il croyait que la commission exécutive ne pouvait faire que le mal.

LE CIT. LANDRIN: J'étais persuadé qu'elle n'avait plus la confiance du pays et que dès lors elle n'avait plus le pouvoir de faire le bien.

LE CIT. GARNIER-PAGÈS: Comment se fait-il alors que le 14 juin vous nous avez pressés de rester en disant que nous étions indispensables au salut du pays? (Bruits divers.)

Voix nombreuses: La clôture! l'ordre du jour!

LE CIT. LEDRU-ROLLIN a la parole.

Je ne viens pas à cette tribune, dit-il, pour faire des récriminations; mais on vous a dit que la commission exécutive avait fait tout le mal. Il y a un membre de la commission exécutive, et c'était moi, qui, d'une part, était soupçonné de trahir la cause de l'ordre, et à qui, de l'autre, le peuple reprochait le sang versé; et cependant je n'ai jamais cessé de réclamer la répression la plus rapide et la plus énergique des désordres de juin.

J'avais pensé qu'il fallait, au moyen des troupes mêlées avec la garde nationale, prévenir les barricades sur tous les points; l'expérience militaire du général Cavaignac en a jugé autrement, je me suis soumis à son avis.

Mais, en prenant ce parti, j'avais toujours pensé qu'il devait y avoir vingt mille hommes dans Paris, prêts à être réunis au premier coup de tambour.

Je suis resté toute la journée au siège du gouvernement. Plus de dix fois dans cette journée le général Damesme m'a envoyé demander un bataillon, un seul bataillon, et ce bataillon, il n'a pu l'obtenir.

Vous voulez concentrer vos troupes, soit; mais c'était apparemment pour les employer ailleurs; cette concentration, autrement, n'aurait eu aucun but.

Ah! oui, je vous défie de prouver les avantages que vous prétendez avoir recueillis de votre système. De trois heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, j'ai reçu, comme membre de la commission exécutive, trois cents personnes qui venaient me dire: On égorge nos frères; du secours, au nom de Dieu! du secours! Et pendant ces quinze longues heures, vous m'avez laissé seul, en me disant que vous reviendriez dans une demi-heure, en laissant seul, et en me disant que vous n'avez rien fait, de peur qu'ils ne contrariaient vos vœux.

Que cela soit donc bien compris. J'ai admis la concentration des forces militaires; mais dites-moi où elle a eu lieu pour vingt mille hommes, comme

vous l'avez dit, pour quinze mille, même pour dix mille ! Répondez à cela. L'homme qui pendant toute une journée a demandé un bataillon sans pouvoir l'obtenir avait-il peur ? L'homme de l'Hôtel-de-Ville, qui dix fois m'a écrit qu'on le trahissait, avait-il peur ? Les généraux Lamoricière, Bedeau, qui faisaient la même demande, avaient-ils peur ?

LE GÉNÉRAL BEDEAU : Je demande la parole.
LE CIT. LEDRU-ROLLIN : Voici mon résumé. Oui, je comprends la concentration ; mais vous ne pouvez pas me dire où vous l'avez opérée et quel résultat vous en avez tiré. Je cite trois généraux qui étaient engagés, qui demandaient des troupes, et à qui vous n'avez pu en envoyer.

Remarquez la position : Une commission exécutive était réunie au palais de l'Assemblée Nationale. A toute heure, à toute minute, la population de Paris, celle de la banlieue, venait nous dire la situation, nous demander des forces. De trois heures et demie du matin à onze heures du soir, nous sommes obligés de laisser toute cette population sans réponse.

Le général en chef n'était pas là. Où était-il ? Aux barricades, a-t-il dit. Ce n'était pas sa place ; il y avait assez de bons généraux pour les prendre. La place du commandant en chef était là où était l'Assemblée Nationale, là où était la commission exécutive. (Violentes dénégations.)

De tout cela il résulte que des hommes ont pu se tromper et rester bons républicains ; mais, au fond, il y avait des hommes qui avaient faim. Le général a dit que cette foule qui avait faim avait été poussée par des conspirateurs. Eh bien ! si cela est, pourquoi n'accueillez-vous pas une pensée de clémence ? Si ces hommes avaient faim, s'ils ont été agités, poussés aux barricades par des conspirateurs, n'est-il pas juste de faire miséricorde et de les faire rentrer, par une amnistie, au milieu de nous ? (Agitation, rumeurs.)

LE GÉNÉRAL BEDEAU : Le citoyen Ledru-Rollin a fait un appel à notre mémoire ; je viens donner ici des détails exacts sur les troupes réunies à l'Hôtel-de-Ville par les ordres du général Cavaignac.

Le général nous avait réunis quelques jours auparavant dans son cabinet, le général Lamoricière et moi ; il nous exposa son opinion sur la nécessité de réunir, en cas d'alerte, les troupes sur deux points de Paris ; nous avons été unanimes pour partager cet avis.

Cette disposition nous paraissait indispensable en présence d'une organisation comme celle des ateliers nationaux ; nous ne pouvions oublier que quelques jours auparavant les délégués des ateliers nationaux avaient quitté le Luxembourg en disant au citoyen Garnier-Pagès : « Nous vous promettons que vos conseils ne seront pas suivis ; nous vous le promettons au nom de 400 mille hommes armés. » C'est à cette occasion que le citoyen Clément Thomas, alors commandant supérieur de la garde nationale de Paris, répliqua : « Moi, je vous réponds au nom de 200 mille hommes armés, de 500 mille s'il le faut, que vous serez forcés d'obéir aux lois. »

Je le répète, nous avons été unanimement d'avis de réunir d'abord une force imposante à l'Assemblée Nationale pour éviter le retour des funestes scènes de mai ; nous avons pensé ensuite qu'il faudrait réunir une force imposante à l'Hôtel-de-Ville.

Ce qu'on a dit depuis des plans des insurgés prouve que nous ne nous étions pas trompés, car ils marchaient d'abord sur l'Hôtel-de-Ville pour y établir la commune de Paris et ensuite sur l'Assemblée Nationale pour la dissoudre.

Le général Cavaignac me désigna 6 bataillons de la ligne et 21 bataillons de la garde mobile, qui, au premier coup de tambour, devaient se réunir à l'Hôtel-de-Ville.

Ces bataillons devaient parcourir les rues de Paris pour se rendre de leurs casernes aux postes qui leur étaient assignés ; plusieurs d'entre eux rencontrèrent des barricades ; un de ces bataillons fut arrêté au pont d'Austerlitz. Le 25 au matin, les bataillons de la ligne et les bataillons de garde mobile se réunirent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et le colonel Regnault, si glorieusement tué deux jours après, me dit qu'il avait rencontré des barricades si nombreuses, que si elles avaient été défendues, il n'aurait pas pu passer.

Voilà ce que j'avais à dire pour justifier le parti pris par le général Cavaignac et approuvé par nous de masser les troupes sur deux points : à l'Hôtel-de-Ville et à l'Assemblée. (Très bien !)

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : D'après ce qu'avait dit mardi dernier le citoyen Ledru-Rollin, je m'étais attendu à lui voir produire des faits nouveaux, et cependant ce sont toujours les mêmes faits : les troupes n'ont pas marché, elles ont manqué partout.

Serait-il possible que pendant cinq mois l'inaction d'un régiment, d'un bataillon eût pu être dissimulée ?

Vous dites que nulle part vous n'avez vu 20 mille hommes de troupes réunies ; apprenez ce que veulent dire les mots dans le langage militaire : concentrer des troupes, c'est les réunir sous la main dans leurs quartiers. (Interruption à l'extrême gauche.)

Depuis quelque temps, toutes les fois que je monte à la tribune, j'entends de ce côté des injures qui me touchent bien peu.

Sachez le bien, si j'étais homme à vouloir tirer parti de ce que vous dites, vos injures me serviraient mieux que vos éloges. (Vive approbation.)

Où, depuis quelque temps, des paroles injurieuses se font entendre contre moi de ces bancs ; je n'y ai pas répondu, parce que je ne les ai pas méritées. Je vous le répète, on verra qui de vous ou de nous aura le mieux servi la République. Je continuerai à la servir comme je l'ai servie ; ce ne sont pas vos attaques ni vos injures qui m'en empêcheront. (Très bien !)

Je reviens à mon argument, et je dis que l'inaction d'un seul bataillon à Paris ou dans les forts n'aurait pas pu être dissimulée.

On n'a pas mis 20,000 hommes réunis quelque part : cela est tout simple ; car, à mesure que le mouvement de concentration était opéré, les troupes se dirigeaient successivement sur les points où elles devaient agir.

Ainsi donc, chacun a rempli ses devoirs, et moi aussi j'ai rempli le mien.

Un dernier mot. Le citoyen Ledru-Rollin a dit qu'à la suite d'un dissentiment il s'était retiré de moi ; je ne sais pas lequel des deux s'est plutôt retiré de l'autre ; mais cette séparation existe, oui, elle existe, et, quant à moi, je ne prévois guère qu'elle puisse cesser. (Explosion d'applaudissements.)

Ce discours est suivi d'une longue agitation, qui se prolonge long-temps après que le citoyen Lagrange est monté à la tribune.

LE CIT. LAGRANGE : Dans ce débat, il y a une question posée bien malencontreusement dans un moment où Paris, où la France ont tant besoin d'être rassurés.

Ce n'est pas nous qui avons provoqué cette question, et je ne saurais trop déplorer la parole malheureuse du général Cavaignac. Qu'avions-nous besoin de tant d'irritation ? Mais tout cela, vous l'avez jugé. Ou le général Cavaignac, dans les journées de juin, a agi en général qui a oublié ses devoirs, ou il a été poussé par un motif d'ambition.

Mais alors, s'il est l'un ou l'autre, il fallait, après juin, le mettre en accusation et ne pas déclarer qu'il avait bien mérité de la patrie. (Approbation.) Je ne suis pas le défenseur du général Cavaignac, qui, du reste, se défend très bien lui-même ; mais moi, je suis républicain, j'appartiens à un parti d'honnêtes gens...

Une voix : Et nous ?

LE CIT. LAGRANGE : J'appartiens au parti du peuple, et je trouve odieux qu'on ait apporté à cette tribune les ordures du citoyen Emile Girardin, ordures ramassées dans la rue pour les jeter à la face d'un général qui a vaillamment combattu en Afrique. (Adhésion vive et prolongée.)

Ainsi que l'a dit le citoyen Landrin, ce n'est pas de la République qu'on s'occupe ici, c'est d'une question d'ambition ; mais il y a quelque chose de plus grand que l'ambition, que le président, que la présidence, c'est le peuple. Il y a trois jours, ce peuple se préparait dans le silence, dans le recueillement, au grand œuvre où vous l'avez appelé, et maintenant il est agité ; partout il y a de l'émotion, partout des groupes inquiets.

Mais le peuple est assez bien prévenu cette fois ; un ambitieux ne le trompera pas ; qu'on crie : *Vive Armagnac !* ou *Vive Bourgogne !* le peuple restera calme... (Rumeurs, approbation.)

De toutes parts : La clôture ! la clôture !

Le débat est clos.

LE PRÉSIDENT : Notre vénérable collègue, le citoyen Dupont (de l'Eure) a déposé sur le bureau l'ordre du jour motivé dont voici le texte : « L'Assemblée Nationale, persistant dans son décret du 28 juin dernier, qui porte que le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a bien mérité de la patrie, passe à l'ordre du jour. »

Voix nombreuses : Très bien ! très bien !

LE CIT. DUPONT (de l'Eure) : Citoyens représentants, il ne faut rien moins que la gravité des circonstances où nous nous trouvons pour me déterminer à monter à cette tribune, et si j'y monte, c'est que, profondément agité des causes qui ont amené ce débat, je voudrais conjurer l'Assemblée

Nationale de mettre un terme à des attaques et à des divisions qui ne peuvent nuire qu'à la République. (Très bien ! très bien !)

Les explications du chef du pouvoir exécutif sont tellement lumineuses, tellement loyales, qu'elles ont fait entrer la conviction dans tous les esprits. (Oui ! oui !)

C'est du moins mon opinion... (Et la nôtre !)

Aussi, c'est avec une entière confiance, dans toute la sincérité de ma conscience, que j'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée l'ordre du jour motivé que voici :

« L'Assemblée Nationale, persistant dans son décret du 28 juin dernier, ainsi conçu :

« Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a bien mérité de la patrie »,

» Passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements.)

De toutes parts : Aux voix ! aux voix !

Plusieurs membres : Le scrutin de division ! le scrutin !

On procède à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	557
Majorité absolue	269
Pour	505
Contre	54

L'Assemblée a adopté l'ordre du jour motivé.

Voix nombreuses : Bravo ! bravo ! Vive la République ! vive la République !

La séance est levée à onze heures et un quart.

M. Recurt vient d'adresser la lettre suivante à M. le rédacteur en chef de la Presse :

« Monsieur le rédacteur,

» Vous avez reproduit un article extrait du *Moniteur* du 21 février 1836, où se trouvent rapportées de prétendues réclames calomnieuses pour moi, faites par Pepin après sa condamnation, et publiées après sa mort.

» Je déclare aujourd'hui, comme je le fis dans une lettre publiée à cette même époque, que ces révélations posthumes sont complètement mensongères.

» La cour des pairs le jugea sans doute ainsi, car elle ne crut pas même utile d'en vérifier l'inexactitude.

» Je vous invite, etc.

RECURT. »

Nous croyons devoir reproduire les deux lettres suivantes, qui ont une grande importance dans les circonstances actuelles :

A M. Dufaure, ministre de l'intérieur.

Paris, 17 novembre 1848.

Monsieur,

Dans les circonstances décisives où se trouve notre malheureux pays, après ce qu'il a souffert, dans la triste perspective des agitations qui le menacent, tous les citoyens amis de l'ordre, de la paix, intéressés au retour de la confiance, à la reprise des travaux, qui seuls peuvent mettre un terme à la misère publique, ne doivent rien négliger de ce qui peut rendre au parti modéré son unité et son influence.

La politique du général Cavaignac est connue ; ses actes officiels ont donné des gages à l'ordre par la répression énergique de l'insurrection de juin, et des garanties de bonne et loyale administration par la dernière reconstitution du cabinet.

Mais son caractère personnel n'est pas connu, ses intentions sont suspectées ; on lui attribue des incertitudes, des arrière-pensées, sur lesquelles il importe que toutes les personnes qui ont approché l'homme, qui l'ont pratiqué dans les affaires et dans l'intimité, se prononcent franchement et hautement.

Vous êtes aujourd'hui, Monsieur, le chef et le guide de la portion la plus influente du parti modéré, de celle qui ne veut pas replonger la France dans les conspirations et les révolutions, de celle qui accepte franchement le gouvernement régulier que nous sommes parvenus à établir au prix de tant de sacrifices, et qui veut sincèrement une République honnête, une République fondée sur le respect des engagements, sur le maintien de l'ordre, et réalisant progressivement, pacifiquement, les institutions promises par la Constitution.

Eh bien ! c'est à ce titre de personnification du parti modéré gouvernemental, et comme étant, par votre caractère, par votre expérience des hommes, par votre circonspection bien connue, la personne dont le jugement mérite le plus d'autorité, que je viens vous prier, au nom des intérêts les plus sacrés du pays, de vouloir bien répondre à ces questions catégoriques, en m'autorisant à rendre votre réponse publique :

Le général Cavaignac est-il réellement, comme j'en suis persuadé, un homme droit, loyal, un homme de sens et de cœur, dans les intentions duquel la France puisse se fier ?

Croyez-vous qu'étant nommé président de la République, sa politique sera, ce qu'elle est en ce moment, une politique d'ordre et de progrès, antipathique à toute secousse, à tout mouvement brusque dans le sens des partis extrêmes ?

Sentez-vous enfin, au fond du cœur, que tous deux vous êtes d'accord pour long-temps, qu'il n'existe entre vous et lui aucun nuage, aucune incertitude, aucune arrière-pensée, et que vous personnellement, vous, Monsieur Dufaure, vous serez appelé à donner au président de la République le même concours que vous prêtez au président actuel du conseil ?

Cette démarche, toute personnelle, sort des habitudes modestes de ma vie. La démarche que vous ferez, si vous me répondez, sortira aussi des habitudes de la vôtre. Mais, puisque nous sommes destinés à vivre en République, tâchons donc d'en avoir d'abord la vertu. Que tous ceux qui ont mérité par une vie irréprochable la considération publique aient foi dans le bon sens de la France, qu'ils aient le courage de leurs convictions. L'influence morale est la plus puissante de toutes. Et quel homme aujourd'hui a droit d'en prendre l'initiative, si ce n'est celui pour qui sa propre conscience et l'estime de tous font de cette initiative le plus sacré des devoirs ?

J. ODIER,

Banquier et juge au tribunal de commerce de la Seine.

A M. J. Odier, à Paris.

Paris, 22 novembre 1848.

Monsieur,

Vous le dites avec raison, la déclaration que vous me demandez est contraire à toutes mes habitudes. Ma position officielle peut, à votre insu, diminuer la confiance que vous seriez disposé à m'accorder. Cependant vous insistez pour avoir une réponse. Mon silence autoriserait des soupçons qui seraient fort éloignés de la vérité. Il serait lui-même une réponse à vos questions, mais très inexacte et très infidèle.

Selon vous, la politique du général Cavaignac est connue ; il a donné des gages de son amour de l'ordre et des garanties d'une bonne et loyale administration. Mais quelque doute règne encore sur son caractère et ses intentions. Vous désirez savoir comment je les apprécie. Je vais vous le dire simplement, en peu de mots et avec une entière sincérité.

Je suivais depuis long-temps, dans mes études parlementaires, ces jeunes officiers qui, sur la terre d'Afrique, soutenaient si glorieusement l'honneur de notre drapeau ; préparés par de fortes études, éprouvés par les fatigues et les chances diverses de la vie militaire,

je les voyais, étrangers à nos luttes constitutionnelles, suivre résolument la ligne que le devoir leur traçait, et gagner laborieusement, au prix de leur sang, tous leurs grades sur les champs de bataille. Je sentais qu'ils formaient la partie la plus forte et la plus austère de notre génération, et je les respectais du fond de l'âme avant de les avoir vus, et sans deviner ce que la société française leur devrait un jour de reconnaissance pour la répression des plus coupables désordres dans les terribles journées de juin.

Je suis depuis deux mois en relations intimes et continuelles avec l'un de ces officiers d'Afrique, devenu chef du pouvoir exécutif. L'opinion que j'en avais conçue est maintenant plus ferme et plus arrêtée. Je ne suis pas nouveau dans l'étude des hommes appliqués au maniement des affaires publiques. J'ai pu voir de près, j'ai observé à loisir, depuis quatorze ans, tous les hommes d'état de ce temps-ci. Je n'en ai pas connu qui eût la parole plus sincère, le cœur plus droit et plus désintéressé, l'esprit plus juste et plus net que M. le général Cavaignac.

Je le tiens pour le vrai républicain de nos jours, républicain sage, ferme et convaincu.

C'est chez lui une opinion très décidée que la République ne peut se fonder en France qu'au sein de la paix. Il craindrait qu'une guerre ne nous exposât soit à des convulsions intérieures, soit à la domination d'un général victorieux. De là ses efforts pour maintenir la paix, et il est aidé dans cette noble entreprise par la confiance qu'il a déjà su inspirer à tous les gouvernements de l'Europe.

Le général Cavaignac sait, aussi bien que vous et moi, que le gouvernement républicain, comme tout autre, serait impossible en France s'il ne se faisait pas un devoir absolu de respecter religieusement tous les droits, de protéger toutes les libertés, de maintenir énergiquement l'ordre public. Il n'a sous aucun rapport, à aucun degré, ces idées despotiques ou anarchiques qui, par des voies différentes, conduiraient le pays à une égale ruine. Il combat aussi résolument les unes que les autres. Je m'étonne vraiment que ses intentions puissent être douteuses pour qui voit comment, depuis cinq mois, il a su maintenir l'ordre dans les circonstances les plus difficiles, entre les vives émotions qui ont suivi les journées de juin et les préoccupations ardentes qui précèdent l'élection du 10 décembre. Je ne concevais pas l'ombre d'un doute chez ceux qui peuvent lire au fond de son cœur.

Pour moi, Monsieur, puisque vous me parlez de mes dispositions personnelles, je sens ce que la position d'un ministre aura de délicat et de difficile sous la forme de gouvernement que la Constitution organise. Néanmoins, je serais prêt à l'accepter avec le général Cavaignac, convaincu que nous aurions les mêmes vues et que nous cherchions à les réaliser par les mêmes moyens. Je suis parfaitement sûr que nous n'aurions l'un et l'autre d'autre ambition que d'établir solidement les premiers fondements de la République française par une administration loyale, régulière, éclairée ; et j'ose croire que nous réussirions si l'Assemblée Nationale nous prêtait son appui souverain.

On dit, je le sais, que, le lendemain de son élection, il choisirait d'autres ministres que ceux auxquels il a demandé leur concours le 13 octobre dernier. Vous comprendrez que je n'exige de lui aucun engagement à cet égard. Ce que je puis vous affirmer très positivement, c'est que les craintes propagées à ce sujet me paraissent déraisonnables, et que le général Cavaignac acceptera certainement, sans hésiter, les ministres que lui indiquera la majorité de l'Assemblée Nationale.

Quels qu'ils soient, il ne se présentera pour eux qu'un parti sûr et honorable. Placés entre ceux qui trouvent notre nouvelle Constitution trop démocratique et ceux qui lui reprochent de n'être pas socialiste, ils n'auront qu'à gouverner dans l'esprit et selon le vœu de la Constitution. Ils laisseront à d'autres le déplorable courage d'en rêver déjà le renversement et de tenter encore une révolution dans un malheureux pays qui aspire au repos et qui saurait le rendre si fécond et si prospère.

Voilà ma réponse, Monsieur ; si elle vous laisse encore quelques doutes, je suis prêt à vous donner toutes les explications que vous pourrez désirer. Dans des circonstances aussi graves, dans une question où l'avenir de notre pays est si fortement engagé, je suis décidé à user, quoique ministre, du droit qui appartient à tout citoyen d'exprimer fortement son opinion.

J. DUBAURE.

Chronique.

Le banquet des démocrates socialistes a eu lieu avant-hier dans le clos Jambon, sur le chemin du Sacré-Cœur. Après une matinée de brouillard, le soleil s'est levé et le temps a été assez beau. Quatre ou cinq mille personnes assistaient à ce banquet ; un nombre considérable d'habitants de la campagne y étaient venus. La musique faisait entendre des airs patriotiques, et tout s'est passé dans le plus grand ordre. Les toasts suivants ont été portés :

Grinand, président : A l'ordre dans la société, seule condition de bonheur pour tous !

Lesage, de Dijon : A la famille ! à la propriété !

Villa, de Saint-Genis-Laval : A l'association fraternelle des travailleurs de la campagne !

Gudin : Au neveu de son oncle !

Gros (Pierre) : A l'émancipation des travailleurs par le crédit mutuel !

Ducoudrey : A l'amnistie de tous les détenus politiques !

Renaud : A tous les martyrs du socialisme, depuis le calvaire de Jérusalem jusqu'au donjon de Vincennes !

Beauvois, ex-caporal au 22^e léger : A l'union sincère du peuple et de l'armée !

Charavay (Jean) : A l'union de toutes les associations ouvrières !

Berteault (Ad.) : A la politique des peuples et à l'anéantissement de la politique des rois !

Cautel-Baudet : A la République !

Vincent : A l'enthousiasme révolutionnaire !

Guillermain : A l'union des travailleurs des villes et des campagnes !

Durand, de Villefranche : A la fraternité qui relie tous les hommes !

Lentillon (Joseph) : A la dignité de la France républicaine !

Morlon (Auguste) : A l'avenir de la France !

Blanc (Jacques) : A la vraie République !

Bacot : A l'armée !

Oger : A la religion de l'avenir !

La série des toasts a été terminée par un morceau de M. Razuret, dans lequel il y a de beaux vers qui ont été déclamés avec beaucoup de goût.

A trois heures et demie, on a entonné le *Chant du Départ*, et les convives se sont retirés paisiblement.

Plusieurs invitations avaient été adressées à des représentants. M. Lamennais a répondu par une lettre qui a été lue et vivement applaudie ; une autre lettre de M. d'Alton-Shée a été également lue.

— La réunion Saint-Georges vient de se constituer en comité électoral ; ses séances sont publiques, et l'on engage tous les citoyens

ni au point de réclamation à faire au sujet des listes électorales du quartier Saint-Georges à s'y présenter.

Les séances ont lieu tous les jours, de sept à dix heures du soir. Le siège de la réunion est rue Saint-Georges, 43.

— M. Lamartine n'était pas à l'Assemblée à la séance de samedi; le courrier de Paris l'a rencontré dimanche matin au-delà de Chalon, se rendant à Paris.

— Hier matin les paisibles habitants du quartier de Saint-Georges étaient tout en émoi et se demandaient si leur police avait une prédilection marquée pour certaine candidature. En voici la cause :

Un vendeur de journaux de l'espèce des canards criait à tue-tête dans la rue Saint-Georges, entre dix et onze heures du matin, avec une de ces agréables voix qu'on leur connaît : « Voilà les grandes nouvelles arrivées de Paris; vous y verrez la trahison de Cavaignac; vous y verrez le beau discours du citoyen Jules Favre, avocat de Lyon, qui recommande aux Lyonnais la candidature de Louis-Napoléon. »

— L'affaire des officiers du 8^e hussards contre le Peuple Souverain a été appelée et plaidée hier à l'audience de la police correctionnelle. Le Peuple Souverain, et pour lui, M^e Juif, son avocat, a soulevé une exception d'incompétence. Sur la plaidoirie de M^e Pine-Desgranges, qui l'a repoussée au nom de MM. les officiers, le tribunal s'est déclaré compétent.

Le Peuple Souverain a immédiatement interjeté appel de ce jugement.

— Le 23 de ce mois, sur les huit heures du soir, un garçon de peine employé chez MM. Pinoncelly et Bonjour, négociants, et nommé Jean-Etienne Roch, est tombé du 6^e étage de la maison qu'il habitait rue Saint-Marcel, n^o 25, et a expiré sur-le-champ. Cet homme portait un sac de paille de maïs; voulant se reposer, il a appuyé son sac sur la rampe de fer, et le poids l'a entraîné dans la cour.

— Un livre intitulé : *Du Droit de vivre, ou de la Liberté commerciale*, vient de paraître à la librairie de Guillaumin et C^e, à Paris. De hautes questions y sont traitées avec un rare talent. La fabrique de Lyon y est passée en revue, et le monopole, auquel nous avons toujours fait rude guerre, y est attaqué avec une verve peu commune. Nous reviendrons sur cette importante publication libre-échangiste.

— M. Maassez, chirurgien aide-major au 2^e lanciers, nous écrit pour se plaindre d'un passage d'un de nos articles contenus dans le *Censeur* du 26 courant. M. Maassez, qui est israélite, a cru que nous avions voulu attaquer le peuple juif et le faire passer pour légitimiste; nous avons simplement voulu dire que, de même que le peuple hébreu avait traversé le monde chrétien sans s'y mêler, le parti légitimiste traversait la démocratie sans consentir à s'y fondre.

Cette analogie n'implique aucune critique du peuple juif, surtout dans sa conduite politique. Nous ne connaissons, pour notre part, aucun fait d'où l'on puisse induire que les coreligionnaires de M. Maassez ne soient pas de bons démocrates.

— Par ordonnance de M. le ministre de la justice en date du 13 juillet dernier, M. Menoux, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est nommé pour présider les assises du Rhône (4^e trimestre 1848), qui s'ouvriront à Lyon jeudi 14 décembre prochain, à huit heures du matin.

Par une autre ordonnance en date du 10 août dernier, M. de Bernardy, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est nommé pour présider les assises de l'Ain, qui s'ouvriront à Bourg le lundi 4 décembre, à huit heures du matin.

La même ordonnance nomme M. Garin, conseiller à la cour d'appel de Lyon, pour présider les assises de la Loire, qui s'ouvriront à Montbrison le même jour et à la même heure.

— L'arrondissement de Gex vient de perdre un de ses meilleurs citoyens.

Le 18 de ce mois est décédé à Vesegnin M. Gaspard-Anthelme Rouph de Varicourt, chevalier de la Légion d'Honneur et président honoraire du tribunal civil, à l'âge de 84 ans.

CONDITION DES SOIES DU 28 NOVEMBRE. — 46 balles. — Ouvrées, 33 grèges, 11. — Dernier numéro, 1180.

Spectacles du 28 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Un Caprice, comédie. — La Dame blanche, opéra-comique. — La Sylphide, ballet.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Chevalier d'Esnonne, vaudeville. — Horace et Caroline, vaudeville.
COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement finit le 1^{er} décembre 1848 sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent continuer à recevoir le Journal.

Ils pourront nous en faire passer le montant en un bon sur la poste ou par un conducteur de voiture de leur localité, ou nous écrire qu'ils renouvellent leur abonnement pour trois ou six mois.

Nouvelles diverses.

L'Assemblée Nationale ayant annoncé que l'on fabriquait clandestinement de la poudre et que l'on fondait des balles en vue d'une nouvelle insurrection, le préfet de police a interrogé son gérant. Ce journal prétend qu'il n'est pas obligé de dire d'où il tient ses renseignements.

On peut juger par ce fait des intentions qui animent cette feuille et les autres journaux de même couleur. Dans une telle révélation, elle veut bien prendre ce qui peut inquiéter, mais elle ne voudrait pas s'en servir pour contribuer au salut de la société.

— Il y a trois jours, M^{lle} Rachel, qui est, dit-on, très déterminée à quitter le Théâtre-Français, a reçu du commissaire du gouvernement près ce théâtre une première assignation par laquelle elle est invitée à payer à la Comédie-Française 30,000 francs de dommages-intérêts.

— On écrit de Bordeaux, 22 novembre :

« Dans la nuit du 14 au 15 du courant, la nommée Marie Borden, âgée de quatre-vingt-sept ans, a été assassinée dans son domicile, commune de Saint-Magne, arrondissement de Libourne, par des individus étrangers à la localité. »

« Les assassins se sont introduits chez cette malheureuse femme en escaladant le mur d'enceinte de son jardin et en brisant une fenêtre. Ils ont emporté avec le linge de la victime une somme de 22 fr. qu'elle avait dans son armoire. »

« M. le procureur de la République à Libourne, accompagné de la gendarmerie, s'est rendu sur les lieux, et a fait immédiatement des recherches; jusqu'ici il paraît qu'elles n'ont produit aucun résultat. »

— L'*Avenir*, journal de la Guadeloupe, publie, dans un de ses derniers numéros, la nouvelle suivante :

« Nous recevons une nouvelle de la plus haute gravité. Le consul français de Saint-Domingue (de Port-au-Prince sans doute) aurait été tué. Avis en aurait été donné à l'amiral commandant la station des Antilles, qui en attend la nouvelle officielle pour diriger des forces sur ce point. »

« Les détails nous manquent complètement. On ne sait si notre consul aurait été victime d'un assassinat, ou s'il aurait été frappé dans un de ces massacres si fréquents à Saint-Domingue depuis quelque temps; toujours est-il que l'*Embascade*, qui devait partir, a reçu l'ordre d'attendre. »

« Nous connaissons bientôt ce qu'il y a de vrai dans tout cela. Aujourd'hui, nous publions cette nouvelle sous toutes réserves. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT. — Le vicaire de l'empire vient d'adresser une proclamation à l'Allemagne. Dans ce document, l'archiduc Charles engage le peuple allemand à la concorde. Il déclare que le conflit qui vient d'éclater entre le roi et l'Assemblée nationale de Berlin a jeté dans toute la Prusse des causes d'agitation et de trouble, et, sans prendre parti ni pour l'Assemblée ni pour le souverain, il fait appel à la confiance et à la résignation, promettant que la diète de Francfort ne manquera ni à la cause de l'ordre ni à celle de la liberté. Toutefois il dit qu'il ne saurait approuver la résolution de l'Assemblée de

Berlin pour le refus de l'impôt; mais il fera respecter la garantie des droits et des libertés du peuple prussien.

L'agitation continue dans les provinces rhénanes. Dusseldorf a été déclaré en état de siège le 22. A Bonn, on a voulu s'opposer à l'entrée des troupes. A Trèves, le 19, le président du gouvernement ayant fait placarder une affiche qui déclarait illégal le refus de l'impôt, le peuple voulut l'arracher; un conflit s'est élevé entre le peuple et la troupe, et plusieurs personnes ont été blessées.

ANGLETERRE.

On lit dans la deuxième édition de l'*Express* du 22 : « Hier soir, la société de la Paix Universelle a tenu un meeting dans Commercial-Hall pour entendre un discours du révérend docteur Burnet sur le désarmement général. L'orateur s'est élevé avec force contre le maintien de ces innombrables armées qui épuisent les finances des Etats et ne servent après tout qu'à étouffer la liberté des peuples. « Ferdinand, s'est-il écrié, eût-il, sans ses satellites, écrasé sous les ruines de Vienne les droits du prolétaire allemand, et Frédéric eût-il jamais songé à ordonner aux représentants de la Prusse d'aller délibérer dans une forteresse comme Brandebourg, qui ne serait pour eux qu'une prison ? »

DANEMARK.

On écrit de Copenhague, 18 novembre : « Le ministère qui depuis le mois de mars a dirigé les affaires vient de donner sa démission. Les motifs de cette démarche sont enroulés d'un voile. Ce qu'on en sait, c'est que les ministres ne se sont pas retirés devant un vote de l'Assemblée nationale. La constitution du pays est leur œuvre. Les Danois reconnaissent que sans eux ils ne l'auraient pas eue sur des bases aussi larges. »

« Voici comment le nouveau ministère se compose : »

« M. le comte Moltke, président du conseil avec le ministère des affaires étrangères ;
« M. Bang à l'intérieur ;
« M. Bardenfleth à la justice ;
« M. Claussen sans portefeuille ;
« M. le général Hansen à la guerre ;
« M. Madvig aux cultes et à l'instruction ;
« M. le comte de Sponebeck aux finances ;
« M. Zarthmann provisoirement à la marine. »
« Le programme du nouveau ministère n'est pas encore connu. »

BOURSE DE LYON DU 27 NOVEMBRE 1848.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans.	587 50 compt.	Rentes 5 0/0.	65 50
Rouen.	335	Mines de la Loire.	233 75
Marseille.		Banques.	
Narbonne.		Fonderies de l'Ardeche.	
Nord.	342 50	de Besseges.	
Lyon.		Oblig. de la Loire.	

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

M. Soullier, directeur du Gymnase équestre du Colisée, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs d'équitation que très incessamment M. Baucher montera un nouveau cheval qui servait au louage, et dont M. Baucher, fort de sa méthode, a fait un pari de 1,000 fr. qu'il paraîtrait en public au bout d'un mois d'éducation. Samedi, 2 décembre, doit avoir lieu ce premier début. Les amateurs décideront si M. Baucher a gagné ou perdu les 1,000 fr. de mise en jeu.

C'est donc samedi prochain que nous pourrons admirer ce nouveau prodige de l'art.

AVIS. Le propriétaire des magasins de nouveautés de l'Europe a l'honneur d'informer les habitants de Lyon et des faubourgs que ses magasins se fermeront définitivement le 31 décembre prochain.

En conséquence, la vente de toutes les marchandises devra donc s'effectuer au grand rabais de ce jour à celui de la fermeture des magasins.

Il profitera de ce laps de temps pour louer les magasins de l'Europe en totalité ou en partie, et en donner jouissance à la Noël.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Beuf, n. 31.

VENTE par expropriation forcée d'une maison de trois étages, située en la commune de la Guillotière, à l'angle sud-est de l'avenue de la Concorde et de la rue Hoche, saisie au préjudice du sieur Jules Tiron, marchand de limes à la Guillotière.

Adjudication au samedi vingt-trois décembre 1848.

Mise à prix 7,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué.

Pour extrait : Signé BRUN. (2749)

CABINET DE M. PAOLI,

Rue Buisson, n^o 6, à Lyon.

Le jeudi trente novembre 1848, à dix heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, vente à l'amiable et à l'enchère, par le greffier de la justice de paix de la Guillotière, en totalité ou en détail :

1^o D'une fabrique de plâtre située rue Molière (ci-devant rue Madame), n^o 88, en face du pont de l'Hôtel-Dieu, à la Guillotière ;

2^o De deux hangars couverts en tuiles creuses, un four à cuire, tous les ustensiles de la fabrique, environ trois mille sacs vides, huit cents sacs de plâtre à fumer, etc. ;

3^o D'une jolie maison d'habitation attenante à la fabrique, avec beau jardin et terrasse.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. (2202)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

MM. les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale ordinaire prescrite par l'article 39 des statuts, pour le deuxième semestre 1848, aura lieu le mercredi 20 décembre prochain, à midi, rue de la Chaussée-d'Antin, n. 49 bis, à Paris.

Ceux de MM. les actionnaires de capital et d'industrie qui, aux termes des articles 40 et 42 des statuts, réunissent les conditions nécessaires, sont invités à vouloir bien se rendre à la présente convocation. Les actions dont les transferts n'auraient pas plus de quinze jours de date ne peuvent, aux termes du règlement, donner droit de faire partie de l'Assemblée générale. Le dépôt des actions au porteur devra être fait au moins quinze jours à l'avance au bureau de l'Agence centrale, à Paris, rue de Lille, n. 103, où les cartes d'entrée seront délivrées à partir du 15 décembre. (2201)

GAZ DE MONTÉLIMART.

MM. les actionnaires du Gaz de Montélimart sont prévenus qu'une distribution de cinq francs par action sera faite par anticipation, à dater du 1^{er} décembre prochain, chez M. David-Deschemin, directeur, cours de l'Egalité (ancien cours Bourbon) n^o 44, aux Brotteaux. (2200)

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n^o 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au **Beume de Copahu pur**, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices. (3802)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Étienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE**). A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonaparte, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un

traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

AVIS AUX DAMES.

Vente en détail aux prix de la vente en gros des châles brochés en lous, laine, cachemire, soit **longs**, soit **carrés**, de la fabrique de MM. JARRIN et TROTTON, dans leurs magasins, rue Vieille-Monnaie, 37, au 4^e, tous les jours non fériés de dix à deux heures. (153)

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Marcière, n^o 66.